

DELIBERATION N° 99/03-01 - BUDGET PRIMITIF 1999

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du budget primitif 1999, arrêté aux chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement :**

- . Dépenses 28 164 810
- . Recettes 35 130 810

- **Section d'investissement :**

- . Dépenses 10 587 700
- . Recettes 3 606 100

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 voix contre,
- approuve le budget primitif 1999 arrêté aux chiffres ci-dessus.